



Sanction sur un chèque impayé

Par **menaud**, le **02/06/2009** à **15:36**

Bonjour,

mon mari travaille dans une boutique de téléphonie. Une femme est venue pour souscrire deux abonnements et un téléphone à carte.

Dans sa boutique, il a un appareil pour les chèques qui lui dit si le chèque passe ou pas. En mettant le chèque dans le lecteur il passait.

Aujourd'hui, la direction lui a envoyé un mail en lui précisant que le chèque était revenu impayé car la personne a fait opposition au paiement pour perte.

Ils veulent que mon mari essaye de récupérer les téléphones.

Risque-t-il une sanction ?

Merci de votre réponse